

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi



**Contribution du Sénégal à la Soixante-sixième
session de la Commission de la Condition de la
Femme (CSW-66) sur le thème
« *L'autonomisation économique des femmes
dans un monde du travail en évolution* »**

2021

SOMMAIRE

SIGLES ET ABBREVIATIONS	2
INTRODUCTION.....	3
I. REALISATIONS	3
II. LACUNES	7
III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES	7
IV. STRATÉGIES DE RÉSILIENCE FACE À LA COVID-19	8
V. PARTENARIAT RÉUSSI ETAT ET PARTIES PRENANTES	8
VI. LEÇONS APPRISES	8
VII. OPPORTUNITÉS DE MISE EN ŒUVRE À L'ÉCHELLE ET DE RÉPLICATION...	8

SIGLES ET ABREVIATIONS

AGR : Activité Génératrice de Revenus

CEDAF : Centre Départemental d'Assistance et de Formation pour la Femme

CEDEF : Convention sur l'Élimination de toute forme de Discrimination à l'Égard des Femmes

CESE : Conseil Economique Social et Environnemental

CHT : Crédit Hôtelier et Touristique

CSW : Commission de la Condition de la Femme

DER : Délégation à l'Entreprenariat Rapide

FONGIP : Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires

FONSIS : Fonds Souverain d'Investissement Stratégique

HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales

PADESS : Programme d'appui au développement économique et social du Sénégal

PALAM : Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage de Métier pour la lutte contre la pauvreté

PASNEEG : Projet d'Appui à la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre

PIDES : Programme Intégré de Développement Economique et Social

PME : Petite et Moyenne Entreprise

PRES : Programme de Résilience Economique et Social

PRODES : Programme de Renforcement des Dynamiques de Développement Economique et Social

PPBSE : Planification-Programmation-Budgétisation-Suivi-Evaluation

PSE : Plan Sénégal Emergent

PTF : Partenaire Technique et Financier

SFD : Système Financier Décentralisé

SNAEF : Stratégie Nationale pour l'Autonomisation Economique des Femmes

SNEEG : Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de Genre

SNEIPS : Service National de l'Education et de l'Information pour la Santé

INTRODUCTION

Les droits humains particulièrement ceux des femmes font l'objet d'une protection continue en vertu des dispositions de la Constitution de janvier 2001 et des législations spécifiques y afférentes. A côté de ce cadre juridique et réglementaire, l'on note l'existence d'un référentiel national des politiques économiques et sociales; le Plan Sénégal Emergent (PSE) auquel la Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG II / 2016-2026) a été arrimée.

Le dernier instrument phare est la Stratégie Nationale d'Autonomisation Economique des Femmes (SNAEF) adoptée en 2020 ;

La SNEEG II vise à éliminer les inégalités de genre de manière à garantir aux femmes une protection et une jouissance de leurs droits, en assurant leur pleine participation aux instances de décision et l'accès équitable aux ressources et bénéfices du développement.

Les Politiques mises en œuvre à cet effet, ont permis d'enregistrer des progrès significatifs en faveur des femmes et des filles malgré la persistance dans certains domaines stratégiques, de défis pressants exacerbés par la pandémie de la Covid-19.

Le présent rapport retrace le bilan du Sénégal axé sur : (i) les réalisations ; (ii) les lacunes ; (iii) les difficultés rencontrées ; (iv) les stratégies de résilience face à la Covid-19 ; (v) partenariat réussi entre Etat et parties prenantes ; (vi) leçons apprises ; (vii) les opportunités de mise à l'échelle et de répliquabilité.

I. REALISATIONS

1.1. Renforcement des cadres normatifs et juridiques

Le Sénégal est resté constant à sa philosophie de protection et de promotion des droits des femmes et des filles par une mise en œuvre progressive des instruments juridiques internationaux qu'il a ratifiés notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), la Convention internationale des droits de l'Enfant, la Convention n°183 sur la Protection de la Maternité, garantissant ainsi la protection des droits de la femme enceinte ou allaitante, contre la discrimination en milieu de travail.

Ainsi, la politique d'institutionnalisation du genre dans l'administration publique s'est-elle renforcée pour faciliter la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des hommes. A cet effet, restant dans la logique de la budgétisation sensible au genre, outre le document budgétaire genre annexé à la Loi de finances depuis 2016, toutes les Cellules Genre et Equité des ministères ont été dotés depuis 2020 d'une ligne budgétaire pour mieux assurer l'intégration du genre dans les politiques publiques.

Les réalisations phares se présentent comme suit :

- la proportion de ministères disposant de cellules genre qui a évolué de 13%, passant de 78,1% en 2019 à 91% en 2020 ;
- l'application effective de la Circulaire numéro 0989 du 05 juin 2018 visant à réduire les inégalités de genre dans les activités agricoles ;
- la mise en place d'un mécanisme de promotion du genre au niveau décentralisé dénommé Comité Local Genre (CLG) ;

- l'adoption du décret n°2020-1711 du 10 septembre 2020 fixant les modalités d'alimentation, d'opération et de fonctionnement du Fonds d'appui au secteur minier dont un des leviers importants est la valorisation du capital humain femme ;
- le renforcement des cadres normatif, juridique et stratégique pour l'accès des femmes à la prise de décisions dans tous les domaines du développement forestier : prise en compte de « l'esprit de la loi sur la parité » dans les statuts et règlement intérieur des structures locales de gestion des Aires protégées : Forêts, Parcs, Aires Marines Protégées : Promotion des femmes et des jeunes au niveau de toutes les instances (Comité de Gestion Villageois/CGV, Assemblée Général/AG, Comité Directeur/CD, Bureau Exécutif/BE) avec une représentativité des femmes qui se situe entre 33 et 50 % des postes électifs.

1.2. Renforcement de l'éducation, de la formation et de l'amélioration des compétences

Au niveau de l'éducation, entre 2016 et 2020, les progrès suivants sont notés :

- au **préscolaire**, le taux brut de préscolarisation est de 16,1% pour les garçons contre 18,5% pour les filles, soit un indice de parité en faveur de ces dernières ;
- à **l'élémentaire**, le taux d'achèvement est passé respectivement de 54,6% à 55 % chez les garçons et de 65 % à 69,5% chez les filles ;
- **au cycle de l'enseignement moyen**, le taux brut de scolarisation des filles est de 55,6% alors que celui des garçons se situe à 46%, soit un indice de parité de 1,21 en faveur des filles ;
- l'indice de parité **au secondaire** reste favorable aux filles avec 1,14. Le taux d'achèvement du cycle secondaire n'est que de 27,4% en 2020.

Au niveau de la **formation professionnelle et technique** :

- le taux d'acceptation des filles dans les filières techniques et industrielles passant de 13% en 2016 à 38% en 2019 ;
- le nombre global de diplômés aux examens est de 10 179 en 2020 dont 6 202 garçons et 3 977 filles ;
- l'indice de parité qui s'est établi à 1,13 reste favorable aux filles avec un taux d'accroissement des effectifs des apprenants passant de 6,2% en 2020 contre 1,02% en 2019.

Concernant **l'enseignement supérieur**, sur les 206 Chercheurs et Enseignants-chercheurs ont été promus en 2020, 16% de sont des femmes.

L'alphabétisation des adultes, compte 17 715 apprenants femmes contre 515 hommes selon les résultats de l'enquête EHCVM 2018/2019.

Par ailleurs, **d'autres activités de formation** ont été déroulées dans le souci d'appuyer le développement des unités économiques des femmes parmi lesquelles :

- 1500 acteurs en 2020 dont 400 femmes et 600 jeunes formés en apiculture dans le cadre de la Coopération entre le Sénégal et le Japon ;
- le renforcement des capacités des organisations de producteurs sur les approches paysannes durables pour une agriculture paysanne résiliente aux changements climatiques dans les départements de Linguère, Louga, Kébémér, Bambey, Diourbel, Malem Hoddar, Birkelane : 235 femmes et 129 jeunes sur 435 personnes formées ;

- le renforcement de capacités des populations qui a touché 5 485 femmes contre 3 657 hommes et 52 groupements féminins et la mise en place et l'équipement de trente et un (31) puits pour faciliter l'accès à l'eau potable ;
- le renforcement de capacités de 790 personnes dont 337 hommes et 453 femmes dans le domaine de la pisciculture et de l'ostréiculture pour une bonne maîtrise de la gestion technique et financière...

1.3. Mise en œuvre de politiques économiques et sociales propices à l'autonomisation économique des femmes

Des stratégies innovantes ont été mises en place pour promouvoir un entrepreneuriat féminin durable et porteur de croissance.

Entre autres initiatives, on peut citer :

- le Projet d'Appui au Système d'Elaboration, de Suivi et d'Evaluation des Politiques Publiques sensibles au Genre (PASEMEPP 2018-2021) dont l'objectif est de contribuer à l'atteinte de l'ODD5. Ce projet a permis l'expérimentation de l'indice d'autonomisation de la femme (IAF) au niveau des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Emploi, de la Formation Professionnelle, de l'Apprentissage et de l'Insertion ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la Stratégie Ecole des Maris et du Manuel de formation destiné aux pairs maris, bajenu gox et autres acteurs communautaires qui a touché 500 acteurs communautaires dans les régions de Dakar, Tamba, Kédougou, Ziguinchor, Kolda, Louga et Sédhiou ;
- l'adoption en 2020 du 2ème Plan d'Action National de la Résolution 1325 sur les Femmes, la Paix et la Sécurité qui a permis la formation de 33 formateurs du personnel des Armées en 2021 sur le genre, les VBG, la promotion de la mixité et la planification sensible au genre dans les interventions des forces armées ;
- la mise en œuvre depuis 2020 du Projet « les Femmes Comptent » qui marque les jalons de l'institutionnalisation des statistiques sensibles au genre ;
- le Programme d'Appui au Développement Economique et Social/ PADESS qui a permis de financer au total 152 projets dans les régions de Dakar, Kaolack et Sédhiou à hauteur de 449 174 280 FCFA pour les femmes (85%) ;
- l'existence d'une plateforme dénommée «50 millions de femmes ont la parole» qui permet aux femmes entrepreneures d'interagir et de partager des informations sur les procédures et opportunités d'affaires. A ce jour, 1300 femmes sont touchées plaçant le Sénégal 5^{ème} lors du classement régional de mars 2021 ;
- le financement en 2020 de 1654 projets de femmes et jeunes filles ayant touché 3554 bénéficiaires dans divers domaines économiques à travers le Fonds National de Crédit pour les Femmes (FNCF) et le Fonds National de l'Entrepreneuriat Féminin (FNEF) ;
- l'existence d'un programme de " promotion et développement de l'Entrepreneuriat privé et des PME/PMI", qui a permis aux femmes de captent 66% des dépenses d'investissement et 69% en matière de "Renforcement de l'intégration du Sénégal dans le commerce international" ;
- l'existence d'une politique de territorialisation des bourses économiques expérimentée au niveau local qui a permis le financement de 59,78% de projets d'activités génératrices de revenus en faveur des femmes et jeunes filles soit une valeur de 1. 128. 000.000 F CFA pour la phase pilote ;

- le développement de 8 plateformes multifonctionnelles qui bénéficient à 204 femmes et 400 ménages ;
- la mise en oeuvre du programme des Centres d'Initiatives pour l'Emploi local (CIEL) avec le renforcement de capacité sur la stratégie de coaching et le développement personnel pour 69 Conseillers en Emploi dont 42% de femmes ;
- l'allocation de 4 729 équipements d'allègement des travaux ménagers ont bénéficié à 786 000 femmes et leur ont permis de disposer de plus de temps pour s'investir dans des AGR et d'être plus autonomes financièrement entre 2018 et 2020 ;
- l'appui aux activités d'écotourisme des communautés (AMP Somone et réserve naturelle communautaire de Palmarin) : 37 707 500 F CFA dont les 20% sont alloués aux filles et garçons ;
- la mise en œuvre du Projet « Autonomisation Economique des Femmes dans l'industrie verte » dénommé « EEWIGI » qui vise à conseiller les décideurs politiques et les parties prenantes sur la mise en place d'un cadre politique pour intégrer le genre dans les politiques et programmes d'industrie verte.

Dans le **domaine du pétrole et des énergies**, à travers le Programme national de Biogaz (PNB), en 2020, sur 89 ménages ayant accès aux biodigesteurs, 9 sont des chefs de ménage-femmes, soit un taux de 10,1%. Et dans le cadre des Programmes Énergies durables et ENDEV, le nombre de groupements de femmes bénéficiaires de projets d'usage productifs a été porté à 16 en 2020 et le nombre de foyers améliorés diffusés à 64 196.

1.4. Résolution du caractère de plus en plus informel du travail et de la mobilité de la main-d'œuvre féminine

En 2020, près de 63% de jeunes sortants du système de la Formation Professionnelle et Technique (FPT) ont été accompagnés dans leur parcours d'insertion à travers des modules de formation en entrepreneuriat et des appuis financiers importants en faveur de l'auto-emploi grâce notamment à la mise en place de cellules d'appui à l'insertion au niveau des structures de formation professionnelle.

1.5. Gestion du changement technologique et numérique en vue de l'autonomisation économique des femmes

Dans le cadre de la promotion d'une industrie numérique innovante et créatrice de valeur, le Sénégal met en œuvre la Stratégie Sénégal Numérique (SN 2025) sur la période 2016-2025 pour le renforcement du capital humain en télécom/TIC, notamment les femmes.

A cet égard, le concours JIGGEN CITIC (filles dans le secteur des TIC) est organisé par le Ministère de l'Economie numérique et des Télécommunications afin de fédérer les divers projets structurels existants.

1.6. Faciliter l'accès des femmes aux postes de décisions

Le niveau de représentativité des femmes dans le Gouvernement (21,2%) a connu une baisse de 0,66 point par rapport à 2019 (21,8%).

La proportion de sièges occupés par des femmes dans les instances de décision électives et semi-électives et dans les collectivités territoriales en 2020, est de 43,30% à l'Assemblée nationale (AN), 34% au Haut Conseil des Collectivités territoriales (HCCT) et 20% au Conseil économique social et environnemental (CESE) et 15 femmes maires sur un total de 547 soit 2,2%.

Dans le commandement territorial, les femmes représentent 6,5% de l'effectif, avec une femme gouverneur sur les 14 régions ; 2 femmes préfets sur 45 soit 4,5% et 24 femmes sous-préfets et adjointes sur 372 soit 6,5%.

1.7. Renforcement du rôle du secteur privé dans l'autonomisation économique des femmes

Le secteur privé a joué un rôle très important dans l'autonomisation économique des femmes. En effet, le FONSIIS en relation avec le secteur privé a mis en place un fonds dénommé « We ! FUND » d'un montant d'un (01) milliard de FCFA, dédié à l'autonomisation économique des femmes pour la phase pilote et entend, à l'issue de cette première phase, mobiliser près de six (06) milliards de FCFA.

II. LACUNES

Les insuffisances liées à la promotion de l'autonomisation des femmes sont d'ordre multiple :

- l'exclusion de la grande majorité des femmes liée souvent à la masculinisation de certains secteurs tels que l'industrie, les mines, les énergies etc. découlant de la persistance de certaines pratiques et croyances socioculturelles et au faible pouvoir économique des femmes ;
- le faible accès des femmes à la terre et aux aménagements agricoles rentables ;
- la non-maitrise de l'eau et des équipements structurants ;
- le faible accès des femmes à l'information climatique rendu complexe par la non maitrise des technologies ;
- le faible taux d'alphabétisation de femmes et de filles dans certaines localités surtout en milieu rural ;
- la concentration des femmes et des filles dans les filières traditionnelles peu valorisées et qui ne permettent pas toujours d'avoir un emploi décent bien rémunéré ;
- la charge de travail domestique qui empêche beaucoup de femmes de travailler en temps plein.

III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

La politique de promotion de l'autonomisation économique des femmes dans le monde du travail se heurte à plusieurs difficultés, notamment :

- l'évolution lente des entreprises féminines qui sont en majorité dans le secteur informel ;
- l'inaccessibilité aux technologies modernes d'information et de communication surtout pour les femmes rurales ;
- l'accès encore faible des femmes aux postes de décisions dans les instances électives et nominatives ;
- la dégradation des terres qui constitue un danger majeur pour les femmes dont l'accès demeure limité ;
- les pesanteurs socioculturelles qui freinent l'accès sécurisé des femmes au foncier ;
- la conciliation de la vie familiale et professionnelle des femmes qui constitue un facteur de chômage dont le taux est estimé à 16,7% pour les 15 ans+ et 26,7% pour les femmes. Cette situation a été accentuée en 2020 par la pandémie de Covid-19 ;
- l'éloignement des grands centres de formation (concentrés à Dakar) et le manque de tuteurs pour la plupart des filles ;
- les charges familiales et les enfants à bas âge qui empêchent les femmes d'occuper des responsabilités surtout dans les milieux éloignés.

IV. STRATÉGIES DE RÉSILIENCE FACE À LA COVID-19

Le Programme de Résilience Economique et Social pour une enveloppe de 1000 milliards avec un Fonds de Riposte et de Solidarité (FRS) de 69 milliards de FCFA pour endiguer la pandémie et enrayer ses effets négatifs a permis entre autres :

- la réalisation d'une étude sur l'impact socioéconomique de la Covid-19 selon le genre : cas du Sénégal, dont les résultats ont révélé les effets différenciés de cette crise sanitaire chez les hommes et les femmes ;
- l'appui de 1 000 unités économiques de production pour les femmes du secteur informel impactées par la covid-19 pour un montant de 500 millions de FCFA, dont 50% sous forme de subventions et 50% sous forme de crédits sans intérêt ;
- l'octroi de crédit hôtelier et touristique (CHT) à l'endroit des agences de voyage, restaurants, auberges. La répartition se présente comme suit :
 - 142 agences de voyages appuyées dont 33,6% dirigées par des femmes,
 - 353 auberges accompagnées dont 20,11% dirigées par des femmes,
 - 245 restaurants bénéficiaires dont 66,93% gérés par des femmes.

Afin de réduire les inégalités de genre **dans les activités agricoles**, et dans le cadre de la gestion de la covid-19, les femmes ont bénéficié d'un financement d'un milliard de FCFA par la Délégation à l'Entreprenariat Rapide des Femmes et des Jeunes (DER/FJ), de subventions de 700 unités de matériels agricoles motorisés et l'achat de 19 moissonneuses et des produits phytosanitaires. Aussi, il est noté le financement de 13 entreprises dirigées par des femmes par le Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (FONGIP) en 2020 estimé à 685 879 854 Francs CFA créant 756 emplois.

V. PARTENARIAT RÉUSSI ETAT ET PARTIES PRENANTES

- Convention Nationale Etat-Employeurs privés pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes ;
- Cadres de concertation entre acteurs ;
- Ministère en charge de la Femme – Ministère en charge de l'Industrie-ONUDI – ONU Femmes – Entrepreneurs et Professionnels de l'Industrie verte.

VI. LEÇONS APPRISSES

Les leçons apprises sont entre autres :

- la mobilisation des ressources nécessaires au financement du développement économique et social ciblant l'égalité homme-femme ;
- la gestion parcellaire des projets qui ne milite pas en faveur d'une consolidation des acquis et de la mise à l'échelle des bonnes pratiques ;
- la nouvelle formule de partenariat Etat/ institutions financières (banques) permet un meilleur taux de recouvrement dans le secteur des pêches.

VII. OPPORTUNITÉS DE MISE EN ŒUVRE À L'ÉCHELLE ET DE RÉPLICATION

Les opportunités de mise en œuvre à l'échelle reposent principalement sur :

- l'harmonisation des interventions des partenaires au développement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de l'Équité et de l'Égalité de Genre (SNEEG) ;

- l'extension de l'étude portant sur l'impact de la Covid-19 selon le genre dans les régions pour ressortir les disparités intra ou inter régionales des effets de la Covid-19 sur les femmes et filles des zones rurales ;
 - l'intégration effective du genre dans les programmes de développement comme le Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations du Sénégal (PACASEN rural);
 - l'extension des expériences réussies notamment les «Tolu Keur» sur le reste du territoire national ;
 - la session de formation maritimes dans toutes les régions pour les femmes du secteur des pêches ;
 - l'appropriation inclusive du plan d'action pays et des recommandations du rapport sur « l'Évaluation de la politique d'autonomisation économique des femmes dans l'industrie verte » ;
 - l'Etat du Sénégal décide d'orienter 30% du cycle fondamental vers la FPT en 2030, cherchant ainsi à réduire le faible % d'élève de l'enseignement général orienté vers la FPT particulièrement les filles;
- Telle est l'économie du présent rapport.